

And should the Bridge want three Pillars, 10 per cent added to the above sum, would be about the full amount of what it would cost, as the above Estimation is for two Pillars.

I think, according to my Estimation, that the Bridge over the River *St. Henry*, will cost about twelve hundred pounds, as the place where I intend to build it will be about two hundred and forty feet wide, which is considered the safest place, though wider than many others thereabouts.

WILLIAM HALL.

I hereby certify, that I have seen the place where Mr. *Hall* intends to build the Bridge over the River *St. Henry*, and think his Estimation to be not far out of the way.

NOAH CUSHING.

The Committee next examined Mr. *Desbarats*, who informed your Committee, that the Bridge prayed for by *William Hall*, might cost about seven hundred and fifty pounds currency, and that the large number of persons passing thereon, would require rates of Toll of nearly the same amount as those granted to *François Huot* and *Joseph Jacob*, by the Act of the fifty-second Geo. III. Chapter Seventeenth.

The Committee, from its own local knowledge, estimates the cost of this Bridge at nearly seven hundred and fifty pounds, or thereabouts.

The Committee is of opinion that the Bridge prayed for by *François Verrault*, over the same River, might cost the like sum.

The Committee has to remark, that the Bridge prayed for by *François Verrault*, near the Church of *Saint Henry*, would in utility far exceed the other, inasmuch as the same would open a communication for the Parishes of *St. Henry*, *Nouvelle-Beauce*, *St. Gervais*, and *Pointe Levi*, with *Quebec*; whereas that prayed for by *William Hall*, will only open the communication for *Nouvelle-Beauce* and a part of *St. Henry*, with *Quebec*. The Committee is nevertheless of opinion, that the Bridges prayed for by *William Hall* and *François Verrault*, would be of sufficient utility to the public to deserve to be granted.

On motion of Mr. *Taschereau*, seconded by Mr. *Viger*,

Ordered, That Mr. *Taschereau* have leave to bring in a Bill to authorize *William Hall* to erect a Toll Bridge over the River *Etchemins*, in the Parish of *St. Henry*, at the Lower Ford, in the County of *Dorchester*.

Wm. Hall's
Bridge Bill
brought in.

Second reading.

He accordingly presented the said Bill to the House, and the same was received, and read the first time.

Ordered, That the said Bill be read a second time upon Monday next.

On motion of Mr. *Taschereau*, seconded by Mr. *Malbauf*,

Ordered, That Mr. *Taschereau* have leave to bring in a Bill to authorize *François Verrault*, Esquire, to build a Toll Bridge over the River *Etchemins*, in the Parish of *St. Henry*, near the Church of the said Parish, in the County of *Dorchester*.

F. Verrault's
Bridge Bill
brought in.

Second reading.

He accordingly presented the said Bill to the House, and the same was received, and read the first time.

Ordered, That the said Bill be read a second time upon Monday next.

Report of the
Committee on
F. Verrault's
Petition.

Mr. *Taschereau*, from the Special Committee to whom had been referred the Petition of *François Verrault*, Esquire, praying for an exclusive privilege to build a Bridge over the River *Chaudière*, reported, that the Committee had examined the matter of the said Petition, and had come to an opinion thereon, which he was directed to submit to the House, whenever it shall be pleased to receive the same; and he read the Report in his place, and afterwards delivered it in at the Clerk's Table, where it was again read, as followeth:

Your Committee ascertained, in the first instance, that the Petitioner had complied with the Regulations of this House.

Mr. *Davidson* and Mr. *Taschereau* informed your Committee, that the Bridge prayed for over the River *Chaudière*, near the Church of *Ste. Marie*, might cost nearly one thousand five hundred pounds currency; and that as the said Bridge is not on a Highway leading to Town, but will be used by one Parish only, the same

VOL. 27.

will

Et s'il devenoit nécessaire d'avoir trois Piliers au Pont, dix pour cent ajoutés à la Somme susdite, seroit à quelque chose près le coût total dudit Pont, l'Estimation présente n'étant faite que pour deux Piliers.

Je pense suivant mon estimation, que le Pont sur la Rivière *St. Henry*, coûtera environ douze cents Livres; l'endroit où j'ai dessein de le bâtir ayant environ deux cent quarante pieds de large, et étant regardé comme l'endroit où l'on peut bâtir avec plus de sûreté, quoique plus large qu'aux environs.

WM. HALL.

Je certifie avoir vu l'endroit où Mr. *Hall* a intention de bâtir un Pont sur la Rivière *St. Henry*, et je crois que son Estimation est assez juste.

NOAH CUSHING.

Le Comité a ensuite entendu Mr. *Desbarats*, lequel a informé votre Comité que le Pont demandé par Mr. *Hall* pourroit coûter environ sept cent cinquante Livres courant, et que par le grand nombre de personnes qui passeroient sur ce Pont, il faudroit un Taux de Péage à peu près le même que celui accordé à *François Huot* et *Joseph Jacob*, par l'Acte de la cinquante-deuxième Geo. III. Chapitre dix-sept.

Le Comité par les connoissances particulières qu'il a du local, croit que le Pont coûteroit à peu près sept cent cinquante Livres.

Le Comité est d'opinion que le Pont demandé par *François Verrault*, sur la même Rivière, pourroit coûter le même prix.

Le Comité est d'opinion que le Pont demandé par *François Verrault*, près de l'Eglise de *St. Henry*, sera beaucoup plus avantageux au Public, parcequ'il donnera la Communication entre toutes les Paroisses de *St. Henry*, de la *Nouvelle-Beauce*, et de *St. Gervais*, la *Pointe Levi* et *Québec*; au lieu que celui demandé par *William Hall* ne donnera la Communication qu'entre la *Nouvelle-Beauce* et une partie de *St. Henry* et *Québec*; mais le Comité est d'opinion malgré cela, que les deux Ponts demandés par *William Hall* et *François Verrault* sont tous deux si avantageux au Public qu'ils devroient être accordés.

Sur Motion de Mr. *Taschereau*, secondé par Mr. *Viger*,

Ordonné, Que Mr. *Taschereau* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser *William Hall* à ériger un Pont de Péage sur la Rivière *Etchemins*, dans la Paroisse de *St. Henry*, au Passage d'en bas, dans le Comté de *Dorchester*.

Bill du Pont de
Hall introduit.

Il a en conséquence présenté ledit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

Ordonné, Que ledit Bill soit lu une seconde fois Lundi prochain.

Seconde lecture.

Sur Motion de Mr. *Taschereau*, secondé par Mr. *Malbauf*,

Ordonné, Que Mr. *Taschereau* ait la permission d'introduire un Bill pour autoriser *François Verrault*, Ecuyer, à ériger un Pont de Péage sur la Rivière *Etchemins*, dans la Paroisse de *St. Henry*, près de l'Eglise de ladite Paroisse, dans le Comté de *Dorchester*.

Bill du Pont de
F. Verrault in-
troduit.

En conséquence il a présenté ledit Bill à la Chambre, lequel a été reçu, et lu pour la première fois.

Ordonné, Que ledit Bill soit lu une seconde fois Lundi prochain.

Seconde lecture.

Mr. *Taschereau*, du Comité auquel avoit été référée la Pétition de *François Verrault*, Ecuyer, demandant un Privilège Exclusif de construire un Pont de Péage sur la Rivière *Chaudière*, a fait rapport que le Comité avoit examiné l'objet de ladite Pétition, et avoit formé une opinion sur icelle, qu'il avoit ordre de soumettre à la Chambre, lorsqu'il lui plairoit de l'a recevoir: Et il a lu le Rapport à sa place, et ensuite la remis à la Table du Greffier, où il a été lu de nouveau comme suit:

Rapport du Co-
mité sur la Péti-
tion de F. Ver-
rault.

Votre Comité s'est premièrement assuré que le Pétitionnaire s'étoit conformé aux Règles de cette Chambre.

Mr. *Davidson* et Mr. *Taschereau* ont informé votre Comité que le Pont demandé sur la Rivière *Chaudière*, près de l'Eglise de *Ste. Marie*, pourroit coûter à peu près quinze cents Livres, argent courant, et que comme ce Pont n'est pas sur un grand Chemin conduisant à la Ville, mais ne servira qu'à une Paroisse, il ne sera pas aussi lucratif que la plupart des Ponts demandés, et que les Taux ne devroient pas être accordés en conséquence

aussi